



Compte Rendu de la plénière CSE du 26 octobre 2021

Les grandes lignes :

- **Effectif au 30/09/2021 : 2076** inscrits
 - ❖ **Entrées 94** dont 24 CDI + 1 CDD + 54 mutations + 15 contrats d'alternance
 - ❖ **Sorties 8** dont 1 rupture conventionnelle + 7 fins de contrat d'alternance
 - ❖ Variation du mois **+87**

Répartition	DGA	DGAC	DGSM	DGT	Autres direction	TOTAL
	151+8 entrée =159	169+15 entrée =184	276+11 entrée =287	517+41 entrée =558	876+12 entrée =888	2076

➤ **Plan de charge établissement**

La direction a présenté la sous charge de fabrication 2022 de l'établissement de Mérignac. Elle concernera un équivalent de 41 personnes entre 11/2021 et 11/2022, soit 13% de l'effectif total avec des pointes en avril/juin à 21% (65 à 70 salariés).

Pour pallier à cette sous charge, la direction va procéder à un rapatriement temporaire de la charge sous-traitée in-situ, du prêt de personnel vers Martignas et de la formation.

Sur ce dernier point, la direction prévoit de faire jouer la solidarité entre les établissements. Comprenez que les autres sites devront s'amputer d'un certain nombre d'heures de formation en 2022 au profit de notre établissement.

En CSEC, la CFDT a demandé si les économies d'heures de formation non consommées les dernières années ne pouvaient pas venir gonfler le budget de formation 2022, plutôt que d'amputer tous les sites d'heures nécessaires au maintien et à l'évolution des compétences. La DG a dit non !

-La formation pour développer la polyvalence (militaire/civil) concernerait :

10 personnes sur la formation training

- ❖ 5 techniciens systèmes et inspecteurs mécaniciens
- ❖ 5 compagnons essayeurs unité de production rafale vers unité F6X

8 personnes sur la formation structure/ajustage pour monter en compétence en vue des chantiers spéciaux.

-Concernant le prêt de personnel intersites, la direction fait le choix de déplacer 4 personnes de Mérignac vers Martignas. Cela pour éviter de rajouter les frais de déplacement au surcout de toutes ces mesures entreprises.

Remarque CFDT

La direction n'a pas fait le choix de l'APLD et nous ne pouvons que nous en réjouir. Faire appel à l'APLD sur une période allant de six mois à un an est source de désorganisation et surtout cette mesure est très mal vécue par les salariés concernés. Beaucoup de salariés se sont retrouvés dans cette situation il y a peu et ne veulent pas revivre ce chômage partiel.

➤ **WWSD – bilan de migration**

Ce nouvel outil mis en place il y a trois semaines est en tout premier lieu une source de tracas pour les utilisateurs. Selon le module employé par les utilisateurs, un travail colossal doit être effectué pour récupérer les données existantes et les réintégrer dans ce nouvel outil.

Heures supplémentaires, travail le weekend, jour de congés refusés, etc...

Les salariés de DAFS ayant migrés sous WWSD sont pratiquement tous à bout et craquent les uns après les autres. Toutes les organisations syndicales ont alerté la direction d'établissement en séance sur le mal être et la dégradation de santé de ces salariés.

La direction connaît le problème de ces salariés et nous informe que cela pourrait durer encore quelques semaines. Elle cherche des solutions sans trop savoir quel chemin prendre.

Les représentants du personnel suivront de près l'état d'avancement de cette migration WWSD et demanderont un suivi mensuel des conditions de travail de ces salariés impactés par cette migration. Il ne faudrait pas que la mise en place mal préparée de ce nouvel outil amenant des salariés vers un état de stress et de fatigue au limite du supportable perdure. Environ 100 personnes travaillent sous WWSD, ce qui est loin d'être négligeable.

➤ **Travaux et chantiers en cours**

- ❖ Une nouvelle entrée piétonne aux abords du BAT M (côté THALES) va être ouverte en fin de mois.
- ❖ Le PC sécurité déménage pour rejoindre l'aile EST du BAT L en fin de mois.
- ❖ Des travaux d'amélioration de la cabine de peinture AT2 (BAT E) vont commencer. Ceux-ci pour améliorer les rejets atmosphériques et l'espace intérieur.
- ❖ Le labo système d'air en construction entre le BAT A et le BAT des essais en vol devrait être livré en fin d'année.
- ❖ La réhabilitation totale du BAT G débutera fin octobre 2021 pour une livraison prévue fin 2022. Ces travaux incluent une modification importante pour accueillir les avions « chantier spéciaux ».
- ❖ Les travaux du BAT F vont commencer en fin de mois. Ils concernent la réfection du sol ainsi que la construction d'un radier pour effectuer des essais labo. Fin des travaux mi-2022.
- ❖ L'enlèvement des modulaires situés à l'entrée du site se termine. Tous les modulaires à enlever devraient avoir disparu fin de mois.

➤ **Point CSEC sur le transfert du personnel de DGSI sur notre établissement.**

A ce jour, 17 personnes ont déjà été transférées sur 23 volontaires au départ, 11 sont encore indévisées. Trois personnes ne souhaitent pas rejoindre Mérignac. Ces trois personnes devront être reclassées sur le site de St Cloud.

Il reste donc 46 personnes qui ne semblent pas intéressées non plus par un départ sur Mérignac mais leur départ en retraite d'ici 2025 permettront un renouvellement par des embauches directes sur Mérignac.



➤ **Point sur l'activité F6X**

La direction nous confirme les problèmes de manquants sur la chaîne F6X. Une action est en cours auprès des fournisseurs.

➤ **Restauration collective**

La situation actuelle ne permet pas un assouplissement des règles sanitaires. Cependant, une densification de 35 places supplémentaires devrait voir le jour prochainement.

➤ **Extrait de l'expression Individuelle et Collective du CSE**

❖ **Make in India compagnons**

1. Les compagnons ayant postulé pour l'Inde avant COVID n'ont toujours pas de retour sur leur demande. Pouvez-vous communiquer sur le traitement de ces candidatures ?
2. Deux années sont passées depuis leurs candidatures initiales. Aujourd'hui, 6 postes à pourvoir « pour les mêmes métiers mais de plus longue durée » sont en offre sur le réseau interne et externe. Les salariés ayant postulé auparavant sur une période plus courte doivent-ils envoyer une nouvelle candidature ou seront-ils contactés pour connaître leurs intentions sur une durée plus longue ?

Réponse

1 - Les dernières informations connues nous indiquent un nouveau report pour le démarrage de l'activité dévolue à l'établissement de Mérignac en Inde. De ce fait, il n'est pas d'actualité de reprendre les contacts avec les premiers volontaires tant qu'une date plus précise et plus sûre ne pourra être définie.

2 - Pour les mêmes raisons, la durée des missions et les besoins précis seront revus au moment opportun. Les 6 postes évoqués ont été mis en suspens.

❖ **SAP et Pointage**

Tous les jours, des nouveaux cas de dysfonctionnements montrent que le module SAP mis en place n'est pas compatible avec la gestion du personnel. Aujourd'hui, ce sont les salariés en équipe qui se trouvent ennuyés par ces dysfonctionnements. Pour une erreur ou un oubli de pointage en début de mois, un compagnon en équipe perd son statut d'équipier pour le restant du mois et par conséquent sa rémunération amputée. Depuis la mise en place de SAP pour gérer les ressources humaines, les représentants du personnel ne cessent de vous remonter des dysfonctionnements liés à ce système. Nous ne parlons plus d'un ou deux cas ponctuels mais de plusieurs cas par mois. Nous vous demandons d'agir auprès de la DG pour qu'une solution soit trouvée rapidement. Il n'est pas acceptable qu'un salarié soumis au pointage se voit amputé d'une partie de son salaire et de ce fait se trouver dans une situation personnelle délicate.

Réponse

Quand, les jours qui précèdent l'extraction de la paie, un équipier "installé" provoque une anomalie de badgeage (oubli de badgeage ou badgeage en dehors des plages variables), le système bloque les données pré-enregistrées comme les primes d'équipe ou les paniers et ce, jusqu'à la fin du mois. Si un correctif n'est pas apporté dans les délais, l'impact se fait en paie pour le mois considéré et sera régularisé sur la paie du mois suivant. En revanche, une erreur en début de mois sera corrigée par ce processus bien avant l'extraction de la paie et ne produira pas cet effet. Même, si nous faisons le maximum pour corriger dans les délais, il vaut donc mieux agir à la source de l'anomalie et être plus rigoureux dans les différents badgeages. C'est de la responsabilité de chacun de respecter ces règles de base. Ceci n'a rien à voir avec le module de SAP qui assure la gestion des temps.

Remarque CFDT

Il est bien évident que cette réponse ne nous satisfait d'aucune manière, d'autant plus que notre DRH connaît le problème remonté par tous les partenaires sociaux de tous les établissements et qu'elle nous donnera une réponse sur son enquête mi-novembre.

Sur notre établissement, environ 700 personnes sont soumises au pointage, ce qui représente 2800 pointage/jour ou 14000 pointage/semaine. Alors oui, sur une telle quantité de pointage il peut y avoir un oubli de badgeage de salariés (personne n'est parfait) mais ce n'est pas pour cela qu'il faut incriminer seul le salarié est lui faire porter le chapeau. Nous parlons d'amputation de salaire et la direction nous répond une fois de plus, c'est de la faute du salarié.

Pourquoi veut-elle une fois encore sauver le soldat SAP au détriment des salariés...

❖ **RTT et télétravail**

Le calendrier des RTT imposées est dorénavant figé. Ces jours de RTT collectifs comportent des lundis et des vendredis qui figurent parmi les jours les plus télétravaillés. Les salariés concernés par ces dates souhaiteraient décaler leur jour de télétravail en un autre jour. Les salariés vous demandent de mettre en ligne dans le portail RH, la possibilité de décaler le jour de télétravail en cas de superposition avec un RTT collectif ? En cas de non faisabilité sur le portail, les salariés demandent la possibilité de joindre directement le service RH pour décaler ce jour ?

Réponse

Cette possibilité de changement de jour de télétravail existe dans le portail RH. Cela doit se faire avec l'accord de la hiérarchie comme pour tout changement d'un jour télétravaillé vers un jour ouvré normal et inversement.

❖ **Cafeteria restaurant**

Les salariés demandent si une date de réouverture de la cafeteria du restaurant a été programmée ou envisagée ?

Réponse

Ce n'est pas encore à l'ordre du jour, et a priori, tant que l'on n'aura pas retrouvé un fonctionnement nominal et une capacité d'accueil normale du restaurant.